

Maintien et Actualisation des Compétences (MAC) acteur-PRAP IBC

Prévention des risques liés à l'activité physique

PUBLIC

- Tout salarié de l'entreprise titulaire du certificat d'acteur-PRAP IBC
- 10 participants maximum

INTERVENANTS

Formateur habilité PRAP IBC par l'INRS

SESSIONS UNIQUEMENT EN INTRA-ENTREPRISE

DURÉE

- 1 jour
- Pas de session en inter-entreprises

DATES

Nous consulter

LIEU

Dans les locaux de l'entreprise

TARIF

Nous consulter

Accessibilité - PSH

- Merci de nous contacter pour évaluer les possibilités d'adaptation de la formation

Certifications

- Certification Qualiopi délivrée à l'ASTI au titre de la catégorie « Actions de formation »
- ASTI, organisme habilité par l'INRS pour les formations PRAP IBC



VOS CONTACTS

Nos chargés de formation sont à votre écoute

Tél. : 05 34 63 84 30

E-mail : formation@ast-i.org

Adresse : 14, rue Michel Labrousse - 31100 Toulouse

Objectifs

- Actualiser ses connaissances en termes de prévention des risques liés à l'activité physique (aspects réglementaires et techniques)
- S'adapter à l'évolution des situations de travail

Programme

Retours d'expérience

Actualisation des compétences

- Connaître le risque
- Observer et analyser une situation de travail dangereuse
- Proposer des pistes d'amélioration ou utiliser les techniques apprises

Rappel des techniques de manutention et d'utilisation des aides techniques

Épreuves certificatives

Pré-requis

Aucun pré-requis

Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques en interaction avec les participants
- Mises en situation

Suivi et modalités d'évaluation

- Grilles certificatives
- Auto-évaluation

Validation

A l'issue de la formation, les participants ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives se voient délivrer par l'INRS un nouveau certificat d'Acteur PRAP IBC, valable pendant 24 mois.

Délai d'accès à la formation

Session en intra-entreprise : mise en œuvre possible sous 15 jours à compter de la date de signature du contrat.

Pour toute demande urgente, nous vous invitons à [nous contacter](#).



LE SAVIEZ-VOUS ?

Les ergonomes de l'ASTI peuvent vous accompagner dans la **réalisation d'un état des lieux des postes à risque de Troubles Musculosquelettiques (TMS)**.

Il est possible de réaliser cet accompagnement dans le **cadre de la démarche TMS Pro** développée par l'INRS, cette démarche étant susceptible de donner lieu à des [aides financières](#) (sous conditions).

Envie d'être informé de nos prochaines sessions de formation ?

- Page [LinkedIn](#)
- Site internet <https://ast-i.org>